



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AIDE A LA COMPOSITION D'UNE DEMANDE
D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES
COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT**

Ce document a été élaboré dans le but d'aider les entreprises qui souhaitent exercer la profession de commissionnaire de transport à composer le dossier à l'appui de leur demande d'inscription au registre. Il ne constitue pas une liste exhaustive, l'administration ayant la faculté de demander, en cours d'instruction, tout justificatif nécessaire à la bonne appréciation des obligations incombant au demandeur.

La demande d'inscription doit être faite en ligne à partir du lien suivant : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/je-demande-une-inscription-au-registre-des-a14565.html>

En cas de demande de complément par l'administration et à défaut de réponse dans le délai imparti, la demande sera classée sans suite ; les demandeurs sont invités à consulter régulièrement l'état de leur demande.

Le délai de traitement varie en fonction de la charge de travail du service instructeur ; le délai moyen au moment du dépôt de la demande est consultable sur le site internet de la DREAL PACA.

En application de l'article R.1422-1 du code des transports, l'inscription au registre des commissionnaires de transport est subordonnée à des conditions de capacité professionnelle et d'honorabilité professionnelle définies aux articles R. 1422-3 à R. 1422-8.

AVERTISSEMENT : est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'une enquête relative aux conditions d'inscription aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules (art L.3452-9 du code des transports).

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE**Pièce(s) à produire**

| | |
|--|---|
| Dans tous les cas | <input type="checkbox"/> Statuts à jour, datés et signés <input type="checkbox"/> Procès-verbal d'assemblée générale désignant le(s) responsable(s) légal(ux) |
| Entreprise appartenant à un groupe | <input type="checkbox"/> Organigramme détaillé de l'ensemble des filiales du groupe avec répartition des parts sociales |
| Entreprise préexistante dont les modifications n'apparaissent pas dans les statuts | <input type="checkbox"/> Acte de cession des parts sociales/actions visé par les services fiscaux <input type="checkbox"/> Procès-verbal d'assemblée générale actant la démission d'un responsable légal et désignant son remplaçant |
| Entreprise domiciliée | <input type="checkbox"/> Contrat de domiciliation |

 EXIGENCE DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT - COM)**Pièce(s) à produire**

| | |
|--|---|
| Dans tous les cas | <input type="checkbox"/> Déclaration d'adresses sur les 5 dernières années <input type="checkbox"/> Attestation de capacité professionnelle conforme à l'objet social de l'entreprise <input type="checkbox"/> Délégation de pouvoirs et de signatures signée par le(es) représentant(s) légal(aux) et expressément acceptée par le COM, sauf si la délégation est prévue par le mandat social (voir modèle : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/delagation_de_pouvoir_et_de_signature_com.odt) |
| COM associé/actionnaire (titulaire d'au moins 25 % des actions/parts ¹) | <input type="checkbox"/> Procès-verbal de désignation signé par le(s) responsable(s) légal(aux) accepté par le GT associé listant ses missions et fixant une rémunération (voir modèle : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/pv_designation_com.odt) |
| COM salarié | <input type="checkbox"/> Contrat de travail (et éventuel avenant) signé par l'entreprise et le commissionnaire ; en cas de recours à un temps partiel, l'Administration appréciera si la quotité de temps de travail est suffisante pour assurer la direction permanente et effective de l'activité de commissionnaire de transport |
| Commissionnaire dans le cadre d'un groupe d'entreprises, au sens de l'article L233-1 du code du commerce | <input type="checkbox"/> Acte liant le commissionnaire à la société mère ou à l'une des filiales (contrat de travail, PV de désignation pour le commissionnaire associé/actionnaire) <input type="checkbox"/> Convention de mise à disposition signée entre la société mère ou la filiale qui emploie le commissionnaire ou qu'il dirige et la filiale (voir modèle https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/convention_de_mise_a_disposition_du_com.odt) |
| Commissionnaire employé dans une autre entreprise (hors groupe) | <input type="checkbox"/> Attestation de non-concurrence de l'employeur si entreprise de transport <input type="checkbox"/> Attestation de l'employeur précisant qu'il a connaissance de l'activité de commissionnaire de transport de son salarié si entreprise sans lien avec le transport |

 EXIGENCE D'HONORABILITÉ PROFESSIONNELLE**Pièce(s) à produire**

| | |
|--|---|
| Dans tous les cas | <input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité en cours de validité des responsables légaux <input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du commissionnaire de transport <input type="checkbox"/> N° SIREN de la personne morale responsable légal |
| Personne née à l'étranger | <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille faisant apparaître les nom et prénom(s) des parents |
| Personne résidant à l'étranger ou établies en France depuis moins de 5 ans | <input type="checkbox"/> Document équivalent au bulletin n°2 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État ou des États dans le(s)quel(s) la personne physique concernée résidait OU à défaut, attestation de moins de 3 mois délivrée par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État ou des États dans le(s)quel(s) la personne physique concernée résidait, certifiant que la condition l'honorabilité professionnelle est remplie OU à défaut, déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle datant de moins de 3 mois faite par la personne physique concernée devant une autorité judiciaire ou administrative compétente ou, le cas échéant, devant un notaire dans l'État où elle résidait. |

¹ En deçà de 25 %, le commissionnaire devra recourir à un contrat de travail